

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2124

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Fontaine-Domeizel, Mme De Temmerman, M. Baichère,
Mme Liso, M. Damien Adam, M. Bois, Mme Janvier, Mme Bagarry et Mme Gaillot

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.